

**PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES**  
**ENSEIGNEMENTS EN MUSIQUE**  
**POUR L'ANNEE 2017/2018**

**Un droit d'inscription non remboursable** en cas de désistement (sauf cas de force majeure) est fixé à 30€ par élève. Il est encaissé à l'inscription. Il constitue une avance des sommes dues pour l'année scolaire. **Libellé du chèque : Trésor public.**

**Vous devez choisir votre formule de paiement à l'inscription. Paiement : en 1 fois par tout mode de paiement ou en 3 fois par prélèvement uniquement (pensez à nous transmettre un RIB à jour en cas de changement de compte pour les élèves inscrits en 2016/2017).**

**A la rentrée, les familles devront faire leur règlement dès réception de facture.**

**Tous les élèves habitant la Communauté de Communes du Clunisois**, pour bénéficier des conditions financières annoncées, doivent impérativement se présenter au bureau de l'Ecole avec les justificatifs originaux demandés à l'inscription :

- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- attestation de quotient familial (CAF, MSA, Education Nationale, ou autre) pour bénéficier d'une éventuelle aide personnalisée.

Dans tous les cas, pour les enfants de la Communauté de Communes du Clunisois, un tarif maximum préférentiel est pratiqué et un tarif – 10% est appliqué dès le deuxième enfant.

**L'école accepte les Chèques Vacances ANCV. Ils doivent être fournis à l'inscription.**

PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS PEDAGOGIQUES EN MUSIQUE POUR L'ANNEE 2017/2018								
Participation financière des familles de la Communauté de Communes du Clunisois aux frais pédagogiques pour les enfants								
Une aide personnalisée est apportée aux enfants de la Communauté de Communes du Clunisois								
sur présentation des justificatifs originaux : justificatif de domicile - attestation de quotient familial (CAF ou MSA ou Education Nationale ...)								
Aide personnalisée - détermination des groupes de 1 à 3	GROUPE ►		3		2		1	
Quotient Familial	de		827,01		529,01		0,00	
	à		1037,00		827,00		529,00	
Enfants et adolescents de la Communauté de Communes du Clunisois	Plein	à partir	Groupe 3		Groupe 2		Groupe 1	
	tarif	du 2ème	1er	à partir	1er	à partir	1er	à partir
		enfant	enfant	du 2ème	enfant	du 2ème	enfant	du 2ème
Cours collectif(s)	153,00	138,00	114,75	103,50	81,09	73,14	38,25	34,50
Cours collectif(s) et 1 cours d'instrument - découverte ou initiation	346,00	311,00	259,50	233,25	183,38	164,83	86,50	77,75
Cours collectif(s) et 1 cours d'instrument - formation ou activité loisir	409,00	368,00	306,75	276,00	216,77	195,04	102,25	92,00
Supplément pour l'étude d'un deuxième instrument : coût réel	764,00	764,00	Pas d'aide personnalisée pour le deuxième instrument					
Adultes de la Communauté de Communes du Clunisois	TARIF							
Pratique collective	180,00							
Culture musicale	75,00							
Cours d'instrument bimensuel 30 minutes	382,00							
Cours d'instrument hebdomadaire 20 minutes	504,00							
Cours d'instrument hebdomadaire 25 minutes	612,00							
Cours d'instrument hebdomadaire 30 minutes	764,00							
Elèves hors Communauté de Communes du Clunisois	TARIF							
Pratique collective	200,00							
Culture musicale	95,00							
Cours d'instrument bimensuel 30 minutes	402,00							
Cours d'instrument hebdomadaire 20 minutes	524,00							
Cours d'instrument hebdomadaire 25 minutes	632,00							
Cours d'instrument hebdomadaire 30 minutes	784,00							
			Aide de la Ville de Cluny pour tout élève devenant musicien membre de l'Harmonie Municipale de Cluny					
			Enfants Clunisois : 80 % du tarif enfant du Clunisois autres élèves Clunisois et Non Clunisois : 337€60					

**Ajouter** 13€ par élève pour la mise à disposition de matériel pédagogique et 12€ par famille pour les frais d'inscription.

**Location d'instrument / an** : communauté 100€, hors communauté 150€.

**Modalités de paiement** : Echancier personnalisé en 1 ou 3 fois. Les chèques ANCV sont acceptés.